

A LIRE DANS CE NUMERO

| | |
|--|------|
| La gratuité de l'enseignement dans les universités | P. 2 |
| La discussion reprise entre les parties chez Rosita Hosier | P. 3 |
| Les négociations dans la pulpe et le papier | P. 4 |
| Grève toujours solide à la Standard Telephones | P. 5 |
| Le programme d'éducation des fonctionnaires municipaux de Montréal | P. 6 |
| Les syndiqués de l'Alcan ont une "Banque de Sang" | P. 7 |
| News Digest | P. 8 |



Vol. XXXIV — No 4

OTTAWA, 31 JANVIER 1958

LE MOUVEMENT OUVRIER DU QUEBEC RECLAME UN PLAN D'ASSURANCE-SANTE

Enquête auprès des chômeurs de la région de Montréal

Les trois conseils syndicaux de Montréal ont décidé de conduire une enquête auprès des chômeurs de la région de Montréal, afin d'être mieux en mesure de formuler leurs revendications concernant la loi de l'assurance-chômage.

C'est ce qui a été décidé au cours d'une réunion du cartel des unions de Montréal qui s'est tenue vendredi dernier. Le Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, le Conseil du Travail de Montréal et le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal étaient représentés à cette réunion par le président et le secrétaire de chacun de ces organismes.

L'enquête qui sera faite cette semaine auprès des chômeurs qui se présentent aux bureaux locaux de l'assurance-chômage a pour but de savoir de la bouche des chômeurs quelle réception ils reçoivent de la part des employés de l'assurance-chômage, combien ils doivent attendre de jours avant de toucher des prestations, quelles sont leurs opinions sur le système actuel, quelles ont été les raisons de leur mise-à-pied, quel est leur revenu actuel. On voudra également savoir s'ils font partie d'un syndicat ouvrier et pourquoi, selon eux, il y a du chômage à l'heure actuelle.

La compilation de cette enquête permettra aux organismes ouvriers de reviser leurs revendications et de formuler une nouvelle

politique à l'endroit de l'assurance-chômage.

Les trois organismes syndicaux de Montréal vont aussi demander aux centrales auxquelles ils sont affiliés de faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements pour assurer une politique de plein emploi.

On a fait remarquer que le nombre des chômeurs à Montréal, qui atteint actuellement 82,249, soit 10 p. 100 de la population laborieuse, dépasse tout ce qui a été atteint dans le passé à Montréal. On craint également que cette situation ne fasse qu'empirer avec les années, surtout avec les développements des techniques de production. C'est pourquoi le comité qui s'est attelé à la tâche à Montréal a l'intention de rester en fonction tant que le droit au travail ne sera pas pratiquement reconnu et que tous les travailleurs, aptes et voulant travailler aient un emploi rémunérateur. Si on ne peut pas leur trouver un emploi rémunérateur, qu'on leur donne des prestations pendant toute la durée de leur chômage, a déclaré M. Michel Chartrand, représentant du Conseil central de Montréal, sur le comité.

La CTCC et la FTQ présentent un mémoire conjoint au gouvernement provincial — Les deux centrales qui groupent environ 300,000 travailleurs syndiqués sont d'avis qu'une législation concurrente fédérale-provinciale du type de la loi des pensions de vieillesse étendrait ainsi, dans l'intérêt général, le champ de la sécurité sociale canadienne

Les deux grandes centrales ouvrières de la province de Québec se sont mises d'accord pour réclamer l'établissement d'un régime d'assurance-santé universel à base contributive.

C'est au cours d'une conférence de presse conjointe que M. Gérard Picard, président de la CTCC et M. Roger Provost, président de la FTQ ont rendu publiques les revendications des travailleurs syndiqués de la province de Québec, en matière d'assurance-santé.

MM. Picard et Provost ont déclaré que les deux centrales avaient préparé conjointement le mémoire qui réclame l'établissement d'un plan national d'assurance-santé et qu'elles étaient d'accord pour le rendre public après l'avoir envoyé par la poste au premier ministre de la province, l'hon. M. Duplessis et au ministre de la Santé, l'hon. Albin Paquette, au début de la semaine. Les deux représentants syndicaux ont expliqué que la CTCC et la FTQ voulaient tout d'abord présenter de vive voix ce mémoire au Cabinet provincial mais que les délais fixés

pour une rencontre étaient trop longs.

Le mémoire, qui est le fruit d'une longue étude et de recherches approfondies sur les programmes d'assurance-santé dans le monde, sur les divers plans privés qui existent et sur les besoins de la population en matière de santé dans la province de Québec, conclut à la nécessité d'un plan national d'assurance-santé administré par les provinces.

Les deux dirigeants syndicaux

ont admis que le plan d'assurance-hospitalisation mis de l'avant par le gouvernement fédéral constitue une première étape vers l'établissement d'un plan d'assurance-santé complet mais qu'il reste insuffisant. Par ailleurs, ajoutent-ils les provinces sont incapables d'assumer, à elles seules le coût d'un plan complet d'assurance-santé. Si certaines provinces plus riches sont en mesure de le faire, d'autres provinces moins privilégiées, ne

(Suite à la page 4)

Re: LES REÇUS D'IMPOT

Tous les syndiqués savent qu'il est permis de déduire de leur revenu imposable les cotisations syndicales versées à une organisation bona fide au cours d'une année.

Le Département de l'Impôt exige cependant que l'on annexe à sa déclaration d'impôt un reçu, signé par un officier du syndicat attestant que vous avez versé tel montant durant l'année.

Nous profitons de la circonstance pour demander aux officiers syndicaux de faire signer en même temps les cartes du journal Le Travail par les membres qui vont chercher tel reçu. La signature des cartes du journal qui restent à signer permettraient à l'administration du journal une économie de près de \$10,000 par année.

L'Administration du journal sera empressée de faire parvenir aux syndicats qui en feront la demande les cartes nécessaires pour compléter ce travail.

Les Idées en Marche

La gratuité de l'enseignement dans les universités

Lors de la 3e session des cours de formation nationale de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, en octobre 1957, Me Marcel Faribault prononça une importante conférence où il déclarait en substance: "Enseignement gratuit? impossible." Voilà une position clairement établie.

Le parti libéral, à sa convention nationale de janvier, prit une option non moins claire et précise sur le même sujet. Une résolution ratifiée par l'assemblée générale se lit, en partie, comme suit: "Le parti libéral estime que le Canada doit mettre fin à cette situation dans laquelle se trouvent un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui, à cause du manque d'argent, ne peuvent poursuivre des études qu'ils ont l'ambition d'entreprendre et pour lesquelles ils sont qualifiés. Le parti libéral est en faveur du principe de l'éducation gratuite à tous les échelons."

Ces positions contradictoires pourraient être étayées chacune par un grand nombre de témoignages. D'autant plus que de ce temps-ci, un réveil de l'opinion publique semble s'opérer touchant les problèmes d'éducation. De nombreux organismes poursuivent des recherches en ce domaine. La Fédération des Commissions scolaires, les Chambres de commerce, la CTCC, the Industrial Foundation on Education, la Fédération des Collèges classiques se sont mis en branle. La querelle des octrois fédéraux aux universités fait encore couler bien de l'encre; deux grands succès d'éducation s'annoncent. A l'Assemblée législative, la discussion sur les subsides à accorder à l'éducation soulève les questions de principes. M. Duplessis déclare: "On parle d'instruction gratuite? Je n'ai jamais vu un mot signifier aussi peu. Va-t-on faire payer par tous l'accomplissement d'un devoir qui incombe à chacun? Il ne peut y avoir de gratuité scolaire." L'opposition répond par des chiffres et affirme qu'"il ne faut pas qu'un enfant de la province de Québec soit privé de la possibilité de développer son cerveau pour une question financière". Le problème est vraiment dans l'air.

Même si tous semblent d'accord pour favoriser l'accès à l'université du plus grand nombre de jeunes Canadiens aptes à s'y rendre, le droit à l'éducation n'est sûrement pas reconnu par tous de la même façon. Les solutions proposées diffèrent encore davantage: "Les étudiants doivent payer leurs frais de scolarité, disent les uns; multiplions les bourses, les prêts d'honneur." Les étudiants eux-mêmes répondent à cela en traitant les Canadiens français de "quêteurs professionnels", de peuple menacé du "rhumatisme de la main tendue". Un journaliste ajoute en commentaire: les bourses, solution cataplasmique qui ne fait que retarder la recherche des vraies solutions.

D'autres voient comme principal obstacle à la gratuité de l'enseignement à l'université des problèmes de droit constitutionnel. Il serait impossible d'après eux de solutionner les difficultés financières des universités dans les conditions actuelles, sans laisser le gouvernement fédéral empiéter sur les droits des provinces. Les universités laissées à elles-mêmes se trouvent obligées, en dernier ressort d'augmenter les frais de scolarité, ce qui en pratique éloigne de l'université un plus grand nombre de jeunes des familles moins aisées ou moins convaincues de consentir les sacrifices nécessaires. Quand on considère que déjà le Canada tire de l'arrière avec ses cinq étudiants universitaires sur 1000 habitants contre 15 aux Etats-Unis et 20 en Russie, on conçoit l'importance du débat qu'entreprendront les quatre invités des Idées en Marche, jeudi soir le 6 février à la télévision (10 h. 30 p.m.) et vendredi soir le 7 février à la radio (9 h. p.m.). Les Idées en Marche: un forum de libre discussion réalisé par Radio-Canada en collaboration avec l'Institut Canadien d'éducation des adultes.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

Le salarié en face des lois ouvrières

"Relations Industrielles", la revue de l'Université Laval, vient de publier dans son édition du mois d'octobre 1957, une étude faite par M. Jacques Archambault, conseiller technique de la CTCC, sur "le salarié en face des lois ouvrières".

Dans cette étude qui a été ensuite reproduite sous la forme d'une brochure, M. Archambault signale les écarts qui, selon lui, existent présentement entre la réalité économique-sociale et les structures juridiques chez nous.

Il analyse tout d'abord le problème de la reconnaissance syndicale et de la représentation majoritaire.

Il parle ensuite des actes illégaux ou des pratiques interdites en soulignant que le travailleur n'a pas d'autre moyen que de faire la grève quand un employeur utilise des pratiques interdites lors d'une campagne d'organisation.

L'auteur parle ensuite de l'état d'infériorité des travailleurs des services publics qui doivent accepter les sentences majoritaires ou unanimes et sont privés de leur droit de grève. Finalement, traitant du droit de grève, lui-même, M. Archambault souligne que notre législation manque totalement de réalisme et d'envergure.

Cette brochure est en vente au Service d'Éducation de la CTCC, 155 est, boulevard Charest à Québec et à 8227, boulevard Saint-Laurent, à Montréal, au prix de \$0.10 l'unité.

ERRATUM

Dans une édition précédente, nous avons attribué à M. René Tremblay, la rédaction du mémoire que la CTCC va présenter bientôt au Surintendant de l'Instruction publique. On nous informe qu'il s'agit plutôt de M. René Tremblay, directeur-adjoint de l'École de Pédagogie et d'Orientation de l'Université Laval de Québec.

MONTREAL

M. Jean-Paul Robillard a été réélu président du local "Le Petit-Journal et Photo-Journal" du Syndicat des Journalistes de Montréal, lors des élections annuelles tenues sous la présidence de M. Roger Mathieu, président du Syndicat des Journalistes. Les autres officiers élus sont MM. Arthur Prévost, vice-président; Paul Bouchard d'Orval, secrétaire, et Jean Hamelin, maître de chapelle. MM. Jean-Paul Robillard, Jacques de Roussan et Jean Bouthillette ont été élus délégués au Conseil syndical du Syndicat des Journalistes de Montréal.

Le mois de l'éducation à la radio et à la télévision

On peut affirmer, sans exagérer, que tous les pays du monde connaissent, à des degrés divers, une crise de l'enseignement. Soit qu'il s'agisse, dans les contrées évoluées, de rajustement, ou, dans les régions sous-développées, de la création d'un système scolaire.

Le Canada n'échappe pas à cette règle. Il existe chez nous un malaise profond à tous les échelons de l'enseignement, de l'école primaire à l'université.

Aussi n'est-ce pas par hasard que, dans le courant du mois de février, vont se tenir dans notre pays deux assises importantes sur ce sujet.

Tout d'abord un premier congrès exclusivement provincial portant sur l'"enseignement du Québec face aux problèmes contemporains", aura lieu à l'université de Montréal, du 7 au 9 février. Cette réunion sera sous la présidence de M. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales.

Quant à la Conférence canadienne sur l'éducation, elle tiendra ses séances à Ottawa, du 17 au 20 février. Ce congrès étudiera la question sur le plan national et dix-neuf associations telles que l'ACELF, la Conférence nationale des universités canadiennes, etc., participeront aux débats. La présidence de cette assemblée a été confiée au docteur Wilder Penfield, sommité de notre monde médical.

Ces deux importants événements ont incité le Service des Emissions éducatives et des Affaires publiques de Radio-Canada, sous la direction de Marc Thibault, à consacrer, pendant le mois de février, une grande partie de ses programmes à l'exposé et à l'étude des problèmes de l'enseignement.

Le "Mois de l'éducation" débutera à l'émission de télévision "Prise de bec", dimanche, 2 février, à 7 heures du soir. Avec la liberté d'expression qui est de rigueur à "Prise de bec", les invités discuteront des sujets suivants: "Le retard du Québec dans le domaine de l'éducation; l'adaptation de notre système scolaire aux besoins modernes; la supériorité de la formation scientifique ou vice versa"; enfin, "l'insuffisance de l'action de l'Etat à tous les degrés de l'enseignement".

De plus, pendant les deux semaines qui coïncideront avec la tenue des congrès, soit du 10 au 21 février, l'émission de télévision "Carrefour" (du lundi au vendredi à 6h. 45 du soir) présentera des interviews avec des spécialistes.

Le problème de la responsabilité des parents sur l'éducation des enfants sera le thème général de ces entrevues.

Quant au programme "les Idées en marche", il abordera deux fois le sujet au cours de février.

La première fois, il sera question de "la gratuité de l'enseignement à l'université". La seconde émission tentera de trouver une réponse au problème suivant: "L'insuffisance de professeurs compétents, une question de salaire?"

Rappelons que "les Idées en marche" passe à la télévision le jeudi à 8h. 30 et, à la radio, le vendredi soir à 10h. 30 au réseau français.

Le thème de l'éducation sera repris au programme "C'est la vie" (à la télévision, mardi soir, 9 heures) dans le courant du mois de février. Me Alban Flamand et son invité parleront de "la carrière du professeur laïque dans un collège classique" et un sketch illustrera le sujet traité comme à l'accoutumée.

René Lévesque, pour sa part, abordera la question à la populaire émission "Point de mire" qui est télédiffusée le dimanche soir, à 10h. 30. Avec son talent connu pour la synthèse, il exposera "la situation de l'enseignement dans le monde".

Le programme "Rencontre", où les personnalités les plus diverses sont interrogées par des journalistes sur les événements de l'heure, consacrera deux de ses émissions à l'éducation.

Les responsables travaillent actuellement à mettre sur pied ces deux entrevues avec les invités réputés dans le domaine de l'enseignement. S'il nous est encore possible de dévoiler les noms de ces deux personnes, du moins pouvons-nous préciser que la première interview portera sur les "humanités classiques" et la seconde sur "l'orientation nouvelle des humanités". "Rencontre" est télédiffusé le dimanche après-midi, à 2 heures, et radiodiffusé le lundi soir, à 8 heures.

Comme il est actuellement difficile de préciser les dates de toutes ces émissions, à l'exception de "Prise de bec" du 2 février, les personnes intéressées par les problèmes de l'éducation pourront consulter les horaires de la radio et de la télévision dans les semaines à venir. Elles y trouveront toutes les précisions voulues sur les dates des différents programmes projetés.

De plus, "la Semaine à Radio-Canada" tiendra ses lecteurs au courant des détails des émissions conçues en fonction du "Mois de l'éducation" à Radio-Canada.



Photo prise la semaine dernière au moment où les grévistes de Rosita Hosiery de Montréal apprenaient que l'employeur se disait disposé à reconnaître leur syndicat. Le retour au travail ne se fera qu'après la signature d'une convention collective de travail.

Règlement entrevu chez Rosita Hosiery de Montréal

Il est possible que la grève des employés de Rosita Hosiery de Montréal qui avait débuté en décembre dernier, prenne fin dans quelques jours. C'est ce qui ressort des récentes déclarations faites par les dirigeants syndicaux à la suite de rencontre avec les représentants de la compagnie.

L'on sait que ces employés, au nombre d'une soixantaine se sont mis en grève en décembre dernier parce que l'employeur ne voulait pas reconnaître leur syndicat et avait congédié des employés, à la suite d'une campagne d'organisation syndicale faite par la Fédération Nationale du Vêtement.

La semaine dernière, les représentants de la compagnie, par l'intermédiaire de leurs procureurs, ont pris contact avec les dirigeants syndicaux et se sont déclarés prêts à reconnaître le syndicat et à signer une convention collective de travail.

Réunis en assemblée, vendredi dernier, les grévistes ont tracé leurs revendications syndicales et ont posé leurs conditions à un retour éventuel au travail. On croit comprendre que les grévistes veulent obtenir qu'aucun employé ne sera molesté ou intimidé par le fait de la grève et qu'ils vont en outre réclamer le réembauchage des employés congédiés lors de la campagne d'organisation.

Pendant que se poursuivent ces négociations, les grévistes maintiennent des lignes de piquetage devant les établissements de Rosita Hosiery, sur la rue Franchère à Montréal. Ces lignes ne seront vraisemblablement enlevées qu'après la conclusion d'une convention collective de travail.



QUEBEC

Protestations contre l'arrivée d'immigrants

Sur une proposition de la Fraternité des Plombiers-Electriciens, les membres du Conseil central des Syndicats de Québec demandent à la CTCC de protester auprès du gouvernement fédéral contre l'arrivée de 2,440 immigrants au pays durant le mois de janvier 1958, au cours duquel on enregistre un grand nombre de chômeurs aux prises avec des difficultés inouïes.

Publications du Service d'Education

Le Service d'Education de la CTCC vient de publier deux feuillets destinés à faire mieux comprendre aux membres le fonctionnement d'un syndicat. Ces feuillets peuvent être distribués aux membres au cours des assemblées générales ou encore servir à initier les nouveaux membres d'un syndicat sur les rouages d'un syndicat.

COMMENT FONCTIONNE UN SYNDICAT et OU VONT VOS COTISATIONS SYNDICALES sont en vente au prix de \$2.00 le cent au bureau de la CTCC à Québec, 155 est, boulevard Charest, ou à Montréal, 8227, boulevard St-Laurent.

La CTCC est également priée de mettre le gouvernement fédéral en garde contre la publicité qui se fait en Europe invitant sous de fausses représentations des étrangers à venir s'établir au Canada. On croit que toute propagande en faveur de l'immigration devrait être abolie tant que durera la période de chômage.

L'Iron Ore

Au nom des 20,000 membres qui lui sont affiliés, le Conseil central des Syndicats proteste contre un règlement de la Iron Ore Co., of Canada qui interdit l'usage de la langue française sur la voie ferrée des mines de fer. La résolution a pour but de réclamer le respect de la langue française au même titre que la langue anglaise.

La ville de Québec

Sur une résolution proposée par M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires, le Conseil central prie la cité de Québec de retirer du bill qu'elle présentera devant la législature provinciale les clauses demandant des commutations ou exemptions de taxes.

SHAWINIGAN

Plaintes contre les délais imposés par la Commission des relations ouvrières

Le Syndicat des Employés du Commerce de Shawinigan, section "Laiterie de Shawinigan" vient de protester contre les délais et retards qu'imposent la Commission des relations ouvrières à entendre les causes et à rendre ses décisions.

Le Syndicat souligne qu'il a demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage, le 8 janvier dernier et que le 16 du même mois, il faisait parvenir à la Commission le nom de l'arbitre syndical.

Dimanche dernier, la Commission n'avait pas même accusé réception de ces lettres.

Le Syndicat fait également remarquer que les délais accordés entre les diverses phases des négociations directes, de la conciliation et de l'arbitrage sont suffisamment longs pour que la Commission se permette de les allonger davantage.

Dans le communiqué qui nous a été remis, M. Raynald Drolet, agent d'affaires du Conseil central de Shawinigan, ajoute que des pressions devraient être exer-

cées par le mouvement ouvrier pour changer la représentation au sein de cette commission. Il faudrait, dit-il que les représentants ouvriers soient choisis par le mouvement ouvrier et non pas par le gouvernement, comme cela se fait actuellement. Si le mouvement ouvrier pouvait exercer un certain contrôle sur ses représentants, les travailleurs auraient une plus grande confiance en cet organisme qui, depuis des années, n'a pas toujours fait preuve d'impartialité à l'égard des travailleurs.

ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE
ASSURANCE-VIE
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS :



Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 Est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

LE MOUVEMENT OUVRIER...

(Suite de la page 1)

le sont pas. Or, disent-ils, les mesures de sécurité sociale sont un moyen de retourner aux Canadiens une partie du revenu national.

La sécurité sociale

Répondant aux nombreuses questions des journalistes présents, MM. Picard et Provost, ont déclaré que la sécurité sociale ne doit pas être confondue avec l'assistance publique: "Certains théoriciens voudraient que l'état provincial n'entre pas dans le champ de l'assurance sociale sous prétexte qu'il appartient exclusivement à l'individu de voir à sa propre protection. De là, disent-ils, l'assurance sera possible à ceux qui ont les moyens et l'Etat accordera l'assistance aux indigents. Ce n'est pas là, à notre avis, respecter les droits de la personne elle-même, mais protéger la richesse des individus fortunés."

Importance de la santé dans la sécurité sociale

Le mémoire cite ensuite plusieurs pays qui ont institué un programme d'assurance-santé couvrant soit les travailleurs salariés, soit tous les citoyens. Le Canada et les Etats-Unis font exception à la règle générale.

Certaines provinces ont établi, dans la mesure de leurs moyens, des plans incomplets d'assurance-santé. Par ailleurs, dans la province de Québec, rien de tel n'existe. Pourtant, lit-on dans le mémoire, "la province de Québec se classe au premier rang pour les dépenses de l'unité familiale de cinq personnes et plus, dans le domaine de la santé. C'est ce qui explique que le budget de nos familles nombreuses se trouve si souvent déséquilibré. Les salariés qui, dans la province de Québec, constituent la grande majorité, ne peuvent certes pas économiser une part suffisante de leur salaire pour mettre leur famille à l'abri des calamités financières que constituent les maladies de ses membres."

Les oppositions

Le mémoire précise ensuite que l'assurance-santé n'est pas dirigée contre la profession médicale, mais veut "permettre à tous ceux qui le veulent, et non plus seulement à ceux qui le peuvent, de s'armer contre la mala-

die pour en diminuer le risque inévitable."

Il ne s'agit pas non plus "de réduire les honoraires des médecins ou des frais hospitaliers, mais de procurer aux patients les moyens d'y faire face."

Pas des salariés

Le plan préconisé par les centrales syndicales ne veut pas assujettir l'ensemble des médecins à des catégories de salaire. Le mémoire souligne toutefois qu'il n'y a rien de dégradant dans le fait de recevoir un salaire et qu'il y a 30 p. 100 des médecins de la province de Québec qui sont des salariés.

Le mémoire trouve aussi étrange que certains médecins proclament que l'assurance-santé mettrait fin aux relations personnelles de médecin à patient alors que 43.3 p. 100 des médecins de la province de Québec sont des "spécialistes qui ne voient leurs patients que sporadiquement" à tel point qu'il ne faut presque plus parler de relations de médecin à malade mais d'hôpital à patient.

Les soins gratuits

A ceux qui voudraient apporter la raison que la gratuité des services médicaux est "immorale", le mémoire souligne, sans entrer dans un tel débat, que l'assurance-santé, qui implique le versement de primes, n'est pas gratuite. En effet, le plan soumis par les centrales syndicales serait contributoire.

Les régimes privés

Le mémoire fait ensuite une longue étude des régimes d'assurance privée qui existent actuellement. Il démontre que les divers plans en vigueur n'assurent pas une protection totale tant contre les frais médicaux que les frais hospitaliers.

Le mémoire fait ensuite ressortir que les gens abonnés à des services de santé privés le sont dans la mesure de leurs revenus.

Le pourcentage des assurés diminue avec le revenu ou bien si les compagnies assurent les familles à faible revenu elles offrent des polices limitant à l'extrême les services assurés.

L'état de notre santé

Après avoir fait l'inventaire de notre santé, analysé les dépenses d'entretien dans nos institutions, les services que nos hôpitaux peuvent offrir, le personnel dont ils disposent, le mémoire conclut que nos hôpitaux offrent moins de services spéciaux que la province d'Ontario, que le personnel à plein temps est inférieur chez nous de même que les salaires.

Le coût d'un plan complet

Prenant pour base les dépenses faites pour la santé par les familles qui ont un revenu supérieur à \$5,000.00 par année, parce qu'on prend pour acquis que les familles de cette catégorie sont bien soignées, on calcule qu'il en coûterait \$175 millions pour une assurance-santé complète. De ce montant, il faudrait déduire les \$99,200,000 que les familles dépensent déjà, les \$28,128,108 de l'assistance publique, les \$5,035,034 qui vont aux institutions pour malades mentaux. On conclut qu'il faudrait donc un montant supplémentaire de \$40 millions pour un plan provincial d'assurance-santé qui accorderait à tous les citoyens de la province des services médicaux et hospitaliers de haute qualité.

(Dans les éditions subséquentes, nous analyserons davantage les divers problèmes soulevés par le mémoire présenté par les centrales syndicales du Québec sur l'assurance-santé.)

Négociations prochaines dans l'industrie du papier

Ce sont les négociations dans l'industrie de la pulpe et du papier qui prendront la vedette cette année dans la province et particulièrement dans la région Saguenay-Lac-St-Jean.

L'on sait que ces négociations sont attendues avec impatience par les travailleurs et par les employeurs. Ces derniers, sous le prétexte d'un certain ralentissement dans l'industrie du papier, tenteront de bloquer les principales revendications des travailleurs. C'est du moins ce qu'annonçait le journal financier The Financial Post, la semaine dernière. Ce journal allait jusqu'à dire que la coopération des unions internationales semblerait plutôt facile à obtenir mais que les unions affiliées à la CTCC restent évidemment un gros point d'interrogation.

La surproduction de pâte à papier et de papier existe-t-elle? Cela reste toujours à prouver. Et cela serait-il prouvé, rien ne démontre que les travailleurs doivent renoncer à améliorer leurs conditions de travail et de salaire, surtout quand on sait que les compagnies de papier réalisent des profits depuis des années et continuent de le faire en dépit de ce qu'ils appellent "la crise dans l'industrie du papier".

Les principales papeteries de la région du Saguenay-Lac-St-Jean qui seront affectées par les prochaines négociations sont celles de la Consolidated Paper à Port-Alfred, de Price Bros. à Jonquière et Kénogami, et de la St. Raymond Paper de Dolbeau.

Plus de 2,500 travailleurs seront affectés par ces négociations.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan:
Raynald Drolet,
537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean:
Me Robert Auclair,
C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:
M. Maurice Béliveau,
6, avenue du Collège,
Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:

A.-Marcel Bélingé,
170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières:
M. André Montour,
983, rue Royale,
Trois-Rivières.

Conseil Central de Sherbrooke:
Yvan Couture,
65, rue Gordon,
Sherbrooke.

Fédération des Services:
Jacques Archambault,
155 est, boul. Charest,
Québec.

Conseil Central de Saint-Hyacinthe:
Georges Patenaude,
Conseil Central
de St-Hyacinthe.

MM. Picard et Provost aux affaires de l'Etat

MM. Gérard Picard, président de la CTCC et Roger Provost, président de la FTQ seront les invités de M. Michel Chartrand, chef du Parti Social Démocratique aux émissions "la politique provinciale" et "les Affaires de l'Etat", à la radio et à la télévision.

L'émission "la Politique provinciale" passera le 3 février à 7.00 à la télévision sur le poste CBFT et le 7 février, à 7.45 p.m., sur le réseau français de Radio-Canada. L'émission "les Affaires de l'Etat" passera le 10 février à CBFT et le 14 février à CBF.

Les postes de télévision affiliés de Sherbrooke, de Jonquière et de Québec suivront une autre cédule pour ces émissions. Prière de consulter, dans vos journaux locaux, l'horaire de ces émissions qu'on ne devrait pas manquer.



M. Gérard Picard M. Roger Provost

Conciliation et arbitrage chez les débardeurs de la Baie des Ha! Ha!

Dimanche dernier, le Syndicat National des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! a autorisé ses négociateurs à poursuivre les négociations et à recourir à la conciliation et à l'arbitrage pour régler le différend qui met un obstacle à la conclusion d'une convention collective avec la Saguenay Terminals de Port-Alfred.

La Saguenay Terminals s'oppose à plusieurs demandes du Syndicat au sujet des conditions de travail et de certains autres avantages syndicaux d'un caractère purement local. Les conditions de salaire ont été réglées lors de la fin de la grève d'Arvida alors qu'une entente sur les questions économiques avait été conclue pour l'Alcan et toutes ses filiales.

Au cours de la même assemblée, le Syndicat des Débardeurs a décidé de souscrire un montant d'argent afin de venir en aide aux familles de Murdochville.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

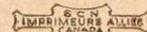
Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

68



Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa





A la Standard Telephones, le piquetage se poursuit toujours et pas un employé n'est retourné au travail. Cependant, la compagnie, avec la protection de la police municipale de Montréal, a réussi à faire sortir des camions de produits finis. Les grévistes restent tout de même confiants dans l'issue du conflit.

La grève, seul moyen de faire entendre raison à la Standard Telephones

La Standard Telephones & Cables de Montréal qui, pendant 8 mois de négociations, de conciliation et d'arbitrage et de négociations post-arbitrales, avait refusé toutes et chacune des demandes faites par le Syndicat de ses employés en mai 1957, vient de faire des offres au Syndicat pour le retour au travail des quelque 140 employés qui sont en grève depuis le 10 janvier.

La compagnie se rend évidemment compte que ses employés sont déterminés à obtenir justice et que, la Fédération de la Métallurgie et la CTCC à laquelle ils sont affiliés, leur venant en aide, ils seront en mesure de soutenir une longue grève. C'est la Fédération Nationale de la Métallurgie et la CTCC qui ont soutenu pendant trois mois la grève de quelque 6,000 travailleurs de l'aluminium à Arvida au cours de l'été dernier. C'est donc dire que ces organismes seront en mesure d'aider les 140 grévistes de la Standard Telephones & Cables pendant au moins une année.

D'un autre côté, on sent un peu de nervosité de la part des dirigeants de cette compagnie à Montréal. Ces derniers ont obtenu la semaine dernière un bref d'injonction contre le Syndicat et M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie. Le bref d'injonction accordé pour une période limitée sera plaidé au mérite cette semaine dans les deux cas. Par ailleurs, elle prenait jeudi de la semaine dernière d'autres procédures judiciaires contre M. Payne.

Ce dernier, au cours d'une assemblée tenue jeudi après-midi, dans le sous-sol de l'église St-

André-Apôtre, a déclaré que ces procédures ne l'effraient pas et que ce ne sont pas des procédures et des attitudes de ce genre qui vont régler le problème de la convention de travail que veulent obtenir les travailleurs syndiqués.

M. Payne a révélé que la compagnie avait amélioré ses offres depuis le début de la grève.

Rappelant que la compagnie avait refusé catégoriquement d'entendre les demandes syndicales et d'y donner suite pendant 8 mois, la compagnie a fait une offre, le 10 janvier dernier alors qu'elle apprenait que ses employés allaient quitter le travail le lendemain.

Mais cette offre a été insuffisante et les travailleurs ont déclaré la grève, le 11 janvier. Quelques jours après, dit M. Payne, la compagnie offrait davantage par l'intermédiaire d'un conciliateur du Ministère du Travail. Mais ces offres ne rencontrent pas les demandes des travailleurs syndiqués.

Les principales demandes syndicales sont les suivantes: Une rétroactivité de 6 cents l'heure à compter du 1er mai 1957 jusqu'au 1er janvier 1958; à compter de cette date, une augmentation de 4 p. 100 jusqu'au 1er mai 1958 alors qu'une autre augmen-

tation de 6 cents l'heure sera accordée jusqu'au 1er mai 1959, ce qui formerait, y compris la rétroactivité, une augmentation horaire d'environ 17 cents l'heure.

A ce sujet, la compagnie a tout d'abord refusé de payer la rétroactivité; puis elle a convenu de payer une somme globale de \$80.00 en rétroactivité aux employés sur sa liste de paie, le 1er mai 1957 mais rien à ceux embauchés après cette date. De plus, elle accorderait une augmentation de 7 cents à compter du 1er janvier 1958.

La différence entre les deux positions est assez grande: alors que la rétroactivité demandée par le syndicat s'ajoute au salaire de base pour former une augmentation de 17 cents, celle de la compagnie ne s'y ajoute pas, de sorte qu'à compter du 1er janvier 1958, la différence entre le salaire de base demandé par le Syndicat et l'offre de la compagnie serait de 10 cents l'heure.

Par l'intermédiaire du conciliateur, la compagnie a modifié sa position pour consentir à payer la rétroactivité sur la base de 6 cents l'heure, mais de nouveau, elle refuse d'inclure cette rétroactivité dans le salaire de base, de sorte que l'augmentation de 7 cents qu'elle offre à compter du 1er janvier 1958 au 1er jan-

MAGOG

Etude sur la convention collective en fin de semaine

Les syndicats affiliés à la Fédération du Textile étudieront la convention collective de travail au cours de journées d'études qui auront lieu à Magog en fin de semaine. Les délibérations auront lieu au sous-sol de l'église Ste-Marguerite de Magog.

Parmi les principales questions à l'étude, on se demandera s'il peut exister des contrats particuliers en dehors de la convention collective et ce que l'on pense de la grève pour la solution des griefs pendant la vie d'une con-

vention collective de travail.

On étudiera également la possibilité d'établir des bases générales uniformes dans les conventions collectives de travail, sur les tâches, l'ancienneté, les bénéfices marginaux et la sécurité sociale.

On se demandera également s'il est nécessaire de demander un décret afin de protéger efficacement les travailleurs syndiqués et leurs employeurs contre la concurrence des bas salaires payés dans les entreprises non organisées.

QUEBEC

Prestations payées toutes les semaines aux chômeurs

Depuis le 20 janvier, la Commission de l'Assurance-chômage paie, chaque semaine, les prestations aux sans-travail. C'est ce qu'annonçait, mardi dernier, M. André Roy, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, lors de l'assemblée mensuelle de cet organisme.

Le Conseil central avait fait des représentations auprès de M. Stanislas Picard, gérant local de la Commission de l'Assurance-chômage, qui avait décidé de

payer les prestations une fois toutes les deux semaines. M. Stanislas Picard a fait savoir que les sans-travail de Québec peuvent choisir entre le paiement hebdomadaire ou bi-mensuel de leurs prestations. Dans le moment, on compte 18,000 sans-travail à Québec. La Commission de l'Assurance-chômage a engagé 45 personnes supplémentaires et le personnel régulier a travaillé 500 heures de plus pour répondre à leurs demandes.

SHAWINIGAN

Griefs gagnés par le Syndicat des Chauffeurs d'Autobus

Le Syndicat des Chauffeurs d'Autobus de Shawinigan vient d'obtenir gain de cause à la suite d'une décision rendue dernièrement par l'arbitre unique qui est chargé de trancher les différends entre le Syndicat et Carrier & Frères de Shawinigan.

Le grief soumis par trois chauffeurs avait trait à l'application d'une clause de la convention collective qui garantit un montant de \$5.00 par jour aux chauffeurs qui sont appelés à remplacer leurs confrères sur les circuits en dehors de Shawinigan, de Grand-Mère et des Trois-Rivières.

Par suite de la décision de l'arbitre unique, Me Roger Bisson, l'employeur a accordé le paiement de cette somme aux travailleurs concernés et cela, rétroactivement à la date où ce travail a débuté.

Le 1er janvier 1959 et l'autre augmentation de 8 cents à compter du 1er janvier 1959 au 1er janvier 1960 équivalent; à une augmentation horaire de 15 cents pour une convention de 2½ années tandis que le Syndicat veut une augmentation de 17 cents l'heure à compter du 1er mai 1958.

La compagnie refuse également d'accorder des primes d'équipe de 10 cents l'heure aux équipes qui travaillent de nuit.

Pendant ce temps, la compagnie, loin de rechercher la coopération de ses employés, cherche à les provoquer. A deux ou trois reprises, la semaine dernière, la compagnie a requis les services de la Police municipale de Montréal pour enfoncer les lignes de piquetage et expédier des produits finis avant la grève. Quel-

ques piqueteurs ont été arrêtés dont M. Arthur Landry, vice-président du syndicat.

M. Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie a déclaré que le Syndicat allait dénoncer les agissements des administrateurs de cette succursale de Montréal aux propriétaires de cette entreprise dont le bureau-chef serait à Londres en Angleterre. Il n'y a pas d'entreprises, dans Montréal, dit-il, qui suscitent autant de griefs requérant l'intervention de la conciliation et de l'arbitrage. Par leur entêtement, dit-il, les administrateurs de Montréal, font perdre du temps et de l'argent à la compagnie. Les propriétaires, conclut-il, doivent être mis au courant de cet état de chose.

Encouragez nos ANNONCEURS

MONTREAL

Un important programme d'éducation tracé pour les fonctionnaires municipaux

Le Président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux, M. René Constant, vient de rendre public un vaste programme d'activité éducative destiné au perfectionnement professionnel et syndical du fonctionnaire syndiqué de l'hôtel de ville.

En présentant le programme d'éducation pour l'année 1958, M. René Constant a rappelé que le Service d'éducation avait été fondé pour donner suite à une entente post-arbitrale intervenue entre la ville de Montréal et le Syndicat, en octobre 1953. Les efforts déployés par cet organisme, dirigé par M. Jean-Robert Gauthier, ont été reconnus publiquement puisqu'il s'est mérité le prix de l'éducation des adultes de 1957, décerné par l'Institut canadien d'Education des Adultes du Canada.

Buts et rôle

Le Service d'éducation vise à l'amélioration des 'collets blancs' de la Ville de Montréal sur les plans syndical, professionnel et humain.

Monsieur Constant a poursuivi en déclarant que le Service d'éducation pourvoit à la formation des nouveaux syndiqués et au perfectionnement des autres en les amenant tous et chacun à prendre plus nettement conscience de leurs responsabilités, à participer librement et avec compétence aux décisions collectives intéressant la vie du Syndicat et à exercer leurs droits et devoirs en s'appuyant sur une connaissance raisonnée de leur position au sein du mouvement.

Passant ensuite à l'angle professionnel, monsieur Constant a souligné que le Service d'éduca-

tion vise à amener le fonctionnaire à prendre connaissance de ses responsabilités et à participer davantage à la vie de son service municipal, à exercer ses droits et devoirs en s'appuyant sur une compétence et une conscience publique, véritable et agissante.

Sur le plan humain, le Service d'éducation entend rattacher la formation syndicale et professionnelle à la formation de l'homme total pour lui permettre de s'engager librement dans l'aventure humaine, s'engager d'abord dans son épanouissement personnel mais aussi et surtout dans son épanouissement en fonction d'un groupe, d'une société, de l'humanité, en un mot, lui permettre de se développer sur tous les plans afin de l'inciter à "prendre en mains son propre destin".

Fidélité à un idéal

Le Président du Syndicat a ensuite expliqué que le Service d'éducation est toujours demeuré fidèle à son idéal du début et que, même si l'activité et l'action se sont amplifiées, le même "leitmotiv" — "conscience et compétence syndicales et professionnelles" — les mêmes préoccupations se retrouvent après quatre années d'existence.

Vaste programme

Le programme projeté comprend plusieurs articles dont voici une revue rapide:

Rencontres syndicales ou réunions des syndiqués de chaque service municipal avec les dirigeants du Syndicat pour étudier

les problèmes particuliers de travail;

Trois séries de cours de personnalité où les fonctionnaires apprennent à mieux maîtriser la parole en public tout en favorisant l'épanouissement de leur personnalité;

Programme d'initiation des nouveaux syndiqués, comprenant la distribution du dossier d'information syndicale et professionnelle, une séance d'initiation et deux séances supplémentaires d'information (le programme prévoit deux séries de séances pour l'année);

Deux séminaires, dont le premier organisé avec les organismes civiques de Montréal sera ouvert au public et traitera des relations du fonctionnaire et du contribuable, et le deuxième, organisé possiblement avec la collaboration du Centre de recherches en relations humaines, réunira les fonctionnaires syndiqués occupant une fonction d'autorité et portera sur le problème des communications au plan du travail;

Trois années de cours de perfectionnement professionnel connus sous le nom des "Ateliers de la fonction publique", organisés avec la collaboration de l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal. Les deux premières années des ateliers viseront au développement d'une culture civique et professionnelle et la troisième d'un caractère plus particulier, invitera les participants à développer leur connaissance, soit en

Au lendemain de la veille



Voici une photo prise quelques jours avant la première de l'émission *Au lendemain de la veille* que les auditeurs du réseau Français de Radio-Canada peuvent entendre de 8 à 10 heures du matin, du lundi au vendredi, depuis le 6 janvier dernier. On reconnaît de gauche à droite quatre des animateurs de l'émission, Jacques Languirand, René Lecavalier, René Lévesque et Hélène Baillargeon et l'annonceur attitré, Raymond Charette. Un cinquième animateur, Rhéal Gaudet, n'apparaît pas sur la photo.

urbanisme, en comptabilité municipale, en administration de personnel ou en administration publique;

Des sessions d'études pour les dirigeants du Syndicat et l'équipe d'éducation;

Deux voyages d'études, dont le premier, aux Nations-Unies, s'est déroulé à la fin de semaine de la Toussaint et ouvrait le programme de l'année d'activité et le deuxième amènera les fonctionnaires au Parlement de Québec.

Le Service d'éducation entend organiser au cours de l'année des rencontres avec les militants syndicaux et professionnels. De plus, un nouveau service est à la disposition des fonctionnaires. Cette nouvelle section apparaît au programme et a comme tâche spécifique de conseiller et orienter les fonctionnaires municipaux désireux de parfaire leur connaissance et leur culture

par des études personnelles ou des cours donnés par des institutions officielles.

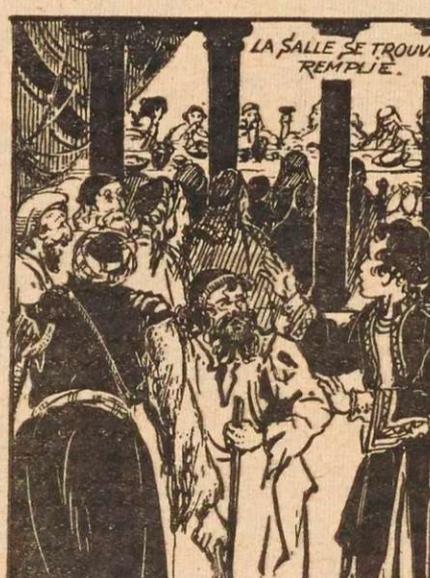
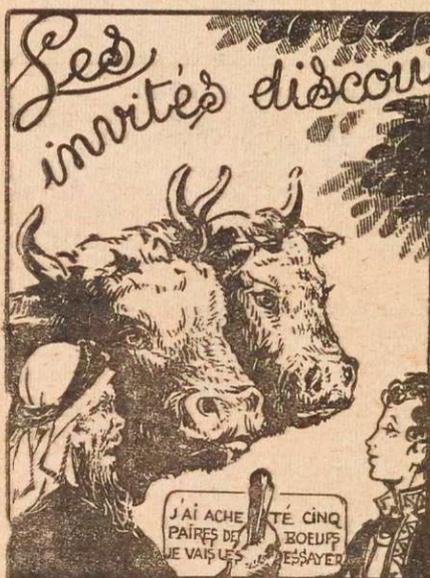
Le Service d'éducation entend également intensifier l'étude du milieu, la recherche et les statistiques.

M. Jean-Robert Gauthier et M. Jean Dupire, les responsables de l'éducation, sont respectivement directeur et directeur-adjoint du Service, qui comprend également M. Joseph-C. Naud, secrétaire, et comme membres-adjoints, Mlle Georgette Plouffe, MM. Auray Blain, Gérard Labelle, Jean-Marc Lamoureux, Henri Poirier, André Lanciault et Jacques Paquin. Un comité d'éducation, composé de directeurs du Syndicat, voit également à la bonne marche de l'éducation. Il est composé de MM. Jean-Marc Jodoin, président, Jean Comtois, vice-président, Vianney Séguin, Georges L'Allier, Amédée Parent et Jean-Robert Gauthier.

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 34

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus fut invité à dîner chez un riche Pharisien, et comme en Orient on aime égayer le repas d'histoires, de fables, il raconta l'anecdote suivante:

Un roi prépara un splendide festin pour les noces de son fils, puis il envoya ses serviteurs chercher les invités. Mais l'un s'excuse disant: "Je viens d'acheter une grande ferme, il faut que j'aille l'organiser"; l'autre prétexte qu'il vient d'acheter cinq paires de boeufs...

2. Le troisième vient de se marier et se récusé.

Le roi, devant tant d'impolitesse, entra dans une grande colère et envoya ses soldats exterminer ces misérables.

Ainsi, des châtiments terribles attendent les coeurs endurcis qui ont refusé la grâce de Dieu. Les Pharisiens qui refusent de reconnaître Jésus pour le Messie sont visés.

3. Alors, le roi envoya quérir, le long des routes, les mendiants, les éclopés qui se tiennent devant les portes. Voici le domestique faisant entrer la foule ainsi rassemblée.

La race élue des Juifs refuse le message; il sera donné aux étrangers, aux pauvres gens qui sauront le recevoir dans un coeur droit.

4. Le roi entre, pour dire bonjour aux nouveaux convives. Mais il aperçoit un homme qui n'a pas mis le vêtement de cérémonie, ce qui est considéré, en Orient, comme une grave injure pour l'hôte qui vous reçoit.

Aussitôt le roi commande que cet individu soit jeté à la porte, car dit-il, s'il y a beaucoup d'appelés, il y a peu d'élus.

A chacun de savoir se rendre digne de participer au festin. (A SUIVRE)

Réalisé par la SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE.

en collaboration avec le Centre de la Bible diocésain.

ARVIDA

Bienfaits de la "Banque de Sang" du Syndicat des Employés de l'Alcan

Il existe au Syndicat d'Arvida, un service humanitaire, nommé "Banque de Sang", auquel peuvent faire partie tous les membres de ce Syndicat. Pour y adhérer, il suffit, comme dans toute banque, de faire un dépôt, non pas d'argent, mais de sang. Lorsque le membre, pour lui-même ou pour sa famille, a besoin de transfusion, il n'a qu'à faire appel à sa Banque de Sang. Naturellement, pour recevoir, il faut d'abord donner. Cependant, à plusieurs reprises, sur promesses de remboursement, la Banque a fait des prêts et s'est ainsi attiré de nouveaux membres.

Bref historique

Il y a trois ans, M. Anatole Riverin faisait part, lors d'une assemblée du Syndicat, d'une suggestion qu'il mûrissait depuis déjà longtemps, celle d'organiser une banque de sang. Le Syndicat, voyant là, un autre moyen de venir en aide à ses quelque 6,000 membres, s'empressa d'inviter M. Riverin à penser à l'organisation d'un tel service. On se dit alors, que même s'il n'y avait qu'une seule vie de sauvée, ce service aurait sa raison d'être. Après de nombreuses, mais fructueuses démarches, M. Riverin réussit, un an plus tard à mettre sur pied la Banque de Sang qui existe actuellement.

Ce fondateur qui a travaillé bénévolement et qui n'a ménagé aucun effort, vous dira qu'organiser un tel service, n'est pas une sinécure. En effet, il faut faire face à d'absurdes préjugés, il faut d'abord convaincre que donner son sang ne présente aucun danger et que même en plusieurs cas, on se sent en meilleure forme. Le dicton "donner un peu de soi-même" ne peut être si vrai que lorsque l'on donne de son sang. Avec cette crainte enfantine qui existe même chez des hommes qui se prétendent forts, le recrutement n'est pas chose facile. Recruter des membres pour donner du sang est beaucoup plus compliqué que recruter des membres qui n'ont qu'heures ou argent à verser.

Si donner du sang est efficace du côté physique, que dire du côté moral. Cela ne vaut-il pas la peine qu'on surmonte cette crainte enfantine pour connaître la joie d'avoir contribué à rendre la santé, à garder peut-être la vie à un être humain, à rendre le sourire à une personne, le bonheur à une famille ?

Pour mieux illustrer les bienfaits de cette "Banque", disons qu'en deux ans, elle a permis 421 transfusions dans les hôpitaux

de Chicoutimi, Jonquières, Arvida et quelquefois même à l'extérieur de la région, à Québec, par exemple. La Banque a en réserve une trentaine de transfusions. Actuellement, près de 400 membres font partie de cette Banque de Sang. Si on considère qu'il y a plus de 600 employés aux usines d'Arvida, soit environ 30,000 personnes avec les dépendants, on se rendra compte, que même si la Banque a rendu d'immenses services à l'humanité, avec la collaboration de tous, elle peut faire encore davantage.

Nouveau directeur

A une récente assemblée du Conseil de ce Syndicat, M. Riverin a fait part au Syndicat, de son regret de laisser sa charge de directeur de cette Banque. Il s'est dit très heureux d'avoir pu organiser un tel service et regrette infiniment que ses nom-

breuses occupations, en plus de sa nouvelle fonction de contre-maître, l'empêchent de poursuivre son oeuvre. Comme remplaçant, il recommanda chaleureusement son collaborateur, M. Marcel Ouellet, employé à l'usine d'Arvida.

Le Conseil Syndical, au nom de tous les membres du Syndicat d'Arvida, remercia sincèrement M. Riverin pour tous les services rendus et le nomma membre honoraire de cette Banque.

Considérant la recommandation de M. Riverin et la brillante personnalité de M. Marcel Ouellet, le Conseil syndical le nomma nouveau directeur de cette banque. Nos félicitations et meilleurs voeux à M. Ouellet.

Puisse cet exposé inciter d'autres organisations, d'autres syndicats à lancer de tels services humanitaires.

Briefs From The Labor World

Benefits for paid off workers

Some 500 workers of the Aluminum Company of Canada at Arvida and Shawinigan who were laid off their jobs due to a lack of orders will receive unemployment insurance benefits of \$13.00 a week for a period of 26 weeks if they had from one to five years service with the company and those with five or more years service will receive these benefits for 36 weeks.

The union contract signed following the strike which lasted three months provide for supplementary benefits to laid off workers retroactive to November 15 1957 which means that all workers who have been laid off their jobs since the advent of winter will draw these benefits. Other plants of the Aluminum Company at Shawinigan, Isle Maline and Beauharnois have the same conditions as the Arvida workers.

Union obtains certification

The National Union of Chemical Products Worker of Varennes (Titanium Pigments) have received their certificate of union recognition to bargain for some 170 employees of the Canadian Titanium Pigments of Varennes.

The union had asked for the certification last October 8 following an intense campaign of organization conducted by C.C.C.L. organizers from Montreal.

Union executive members have already met to prepare demands to be incorporated into a collective labor agreement which will later be laid before membership for their ratification.

Legal Counsel Pierre Vadbon-

coeur, C.C.C.L. technical adviser is directing the negotiations.

Contracts renewed with "Le Droit"

Annual wage increases amounting to \$35,000 have been won for employees of the Ottawa newspaper "Le Droit". Three contracts have been renewed covering all the personnel of the Ottawa daily.

One of the labor agreements was signed for the journalists whose local is affiliated to the Federation of Printing Trades and the C.C.C.L. union and another with the division of commercial printing. Both these locals are affiliates to the Printing Industry of the Ottawa Diocese.

The new contracts give the printing employees many new advantages one of which is a third week of vacation for the journalists, nine paid holidays for hourly rated workers and 11 paid holidays for salaried employees.

The new wage scales will give reporters a yearly salary of over \$5,200 while the journalists will be paid \$5,700 a year.

Senior office clerks salaries will touch over \$4,100 yearly while increases of 5 to 7 per cent has been obtained for workers in the other classifications.

Salaries of commercial printers have been increased by 9½ per cent while linotypers and typographers will draw \$2.27 an hour, pressmen and binders \$2.17 hourly and the work week will remain at 40 hours.

C.I.L. union remains with C.C.C.L.

By a vote of 93 to 34 the National Union of Canadian Industries of Shawinigan have reaffirmed its fidelity to the C.C.C.L. union.

This was the last local to take a vote on the issue of separation which occurred in December and which met with a crushing defeat at the hands of loyal C.C.C.L. members.

The move for affiliation to the Oil Chemical Atomic Workers International Union AFL-CIO was blasted by the other C.C.L. locals.

This latest vote completes the group of chemical workers who have unanimously decided to remain within the structure of the C.C.C.L. union.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

L'assemblée mensuelle

Les membres de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers ont rempli leur salle de réunion à sa pleine capacité lors de la dernière assemblée mensuelle régulière. A cause de l'intérêt croissant des membres qui participent aux discussions, de nombreuses questions ont dû être laissées en suspens et seront étudiées lors de la prochaine assemblée.

* * *

Trop de "têtes"

Le Sunday Graphic de Londres en Angleterre vient de partir en campagne contre la bureaucratie et dévoiler que la Marine britannique compte 144 amiraux et seulement 85 navires de guerre tandis que les effectifs civils de la marine se chiffrent à 173,000 contre 52,000 en uniforme. L'Armée compte 132 généraux, soit 10 généraux pour chaque projectile téléguidé; de son côté, la Royal Air Force compte 100 maréchaux de l'air et possède seulement 300 bombardiers de la classe des V-jets.

* * *

Griefs réglés

Plusieurs griefs ont été réglés la semaine dernière à la suite d'une rencontre entre les représentants de l'union et ceux de la compagnie. Quelques-uns des griefs sont restés en suspens et seront étudiés de nouveau lors de la réunion du comité.

* * *

Le réembauchage

Plus de 100 employés ont été rappelés depuis le début du réembauchage saisonnier. D'autres employés doivent être rappelés bientôt par la compagnie. Faites en sorte que la compagnie et le syndicat possèdent votre adresse exacte pour être assurés d'être rappelés au travail.

* * *

Ballon-balai

Les joutes de ballon-balai de la ligue suscitent beaucoup d'enthousiasme parmi les employés qui se rendent nombreux pour encourager leurs favoris. Lors des dernières joutes, les Whiz Kids ont encaissé une défaite aux mains des Rock Rollers par le compte de 3 à 0. Le classement de la ligue est maintenant le suivant:

| | G | P |
|------------------|---|---|
| Hardrocks | 2 | 1 |
| Rock and Rollers | 2 | 1 |
| Whiz Kids | 2 | 1 |
| Bashers | 0 | 3 |

* * *

Les reçus d'impôt

Les officiers du syndicat sont

à préparer un reçu attestant que les membres de l'union ont versé un montant déterminé en paiement de leur cotisation syndicale. L'on sait que ces cotisations sont déductibles quand vous préparez votre rapport d'impôt sur le revenu. La distribution de ces reçus se fera dans quelques semaines. N'oubliez pas non plus de réclamer votre copie de la convention collective de travail qui est présentée dans les deux langues. Votre délégué de département ou les officiers du syndicat peuvent vous en faire remise si vous ne l'avez pas encore.

* * *

Les mines du roi Salomon

Les mines de cuivre exploitées sous le règne du roi Salomon sont aujourd'hui creusées par des travailleurs qui sont syndiqués. C'est ce qu'a annoncé, la semaine dernière, à New York, le quartier général de la Fédération du Travail d'Israël. Ces mines sont situées à Tima sur la Mer Rouge. Désaffectées pendant longtemps, elles ont été remises en opération grâce aux techniques modernes de production.

* * *

Un fonds de défense

Un nouveau plan d'assurance contre le chômage vient d'être instauré par une union à Toledo, aux Etats-Unis. Une caisse de \$1 million sera créée par des contributions syndicales de \$150 par mois pendant 5 années. Des versements de \$50.00 par semaine seront accordés aux membres qui auront perdu leur revenu par suite du chômage, de la maladie ou d'une grève.

L'Agenda des Coopérateurs

Les Publications Roger Varin viennent de publier l'Agenda des Coopérateurs 1958. Cet agenda, qui sert de carnet de notes pour noter chaque jour: rendez-vous, programme, appels téléphoniques, etc., contient aussi la liste complète des coopératives qui existent dans la province de Québec ainsi que le nom des principaux officiers.

Cet Agenda est en vente aux "Publications Roger Varin", 4505 ouest, boulevard Genin, Montréal 9, au prix de trois (3.00) dollars.

Sur le réseau français de Radio-Canada

"La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR: JEAN-PAUL LEFEBVRE
GEORGE LAHAISE: réalisateur

COMMENTATEUR:

PHILIPPE VAILLANCOURT

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

STANDARD TELEPHONES & CABLES

Strike Only Alternative To Company's Obstinacy

During eight months of negotiations, conciliation, arbitration and post-arbitral meetings during which time the company refused each and every one of the demands made by the union for the employees in May 1957, the company has now made offers to the union for bringing back some 140 workers who are on strike for almost a month.

The Standard Telephones & Cables Company of Montreal evidently realizes that their employees are fully determined to obtain justice, and with the aid they are receiving from the National Metal Trades Federation and the C.C.C.L. are prepared for a long strike.

The National Metal Trades Federation likewise supported and furnished aid to the aluminum workers of Arvida during their three month old strike last summer.

And now the management of the company in Montreal have developed a case of "nerves". They have obtained an injunction against the union and Mr. S. Ted Payne, vice president of the National Metal Trades Federation, C.C.C.L.

The injunction was accorded for a limited time and was to be heard in court this week.

Still another judicial action was taken personally against Mr. Payne.

At a union meeting held in the basement hall of St. Thomas the Apostle Church, Mr. Payne told the members of the union that these legal proceedings did not cause him any great concern and the strike would not be settled by resorting to legal procedures.

The workers want a collective labor agreement signed and are fully prepared to remain out on strike until the company reaches an agreement with their union.

Mr. Payne then announced to the meeting that modified offers had been made to the union by the company since the beginning of the strike.

Recalling that the company had categorically refused to consider union demands during the eight months of negotiations, but made an offer on January 10 when they were forced by the decision of the employees to strike for their rights.

But this latest offer was insufficient and the workers declared a strike on January 11 said Mr. Payne.

The company had made the offer through a conciliator of the Labor Minister's office. But this offer did not meet with the demands of the employees.

The principal union demands called for retroactivity of 3 cents an hour from May 1 1957 until January 1 1958 and from this latter date a salary increase of 4 percent until May 1 1958 when another raise of 6 cents an hour would take effect until May 1 1959, which would with the retroactivity included mean a 17-cent an hour overall increase.

This demand was turned down by the company who countered

offered with retroactivity on a global base of \$80.00 but only to workers who were on the company payroll as of May 1 1957, but nothing to those who were hired after May 1 1957.

They then offered a salary increase of 7 cents an hour from January 1 1958.

But the difference between the union demand and the company offer was great.

The union demand covering retroactivity and the salary increase worked out to 17 cents an hour while the company offer would only give the employees an hourly increase of ten cents.

Through the conciliator, the company modified its offer and agreed to pay retroactivity of 8 cents an hour, but refused to include this hike to the basic salary.

This offer of 7 cents an hour from January 1 1958 until January 1 1959 with another 8 cents an hour from January 1 1959 to January 1 1960, averages an increase of 15 cents an hour for a two and one half year contract while the union demands a 17-cent hourly increase from January 1 1958.

The company also turned down a shift bonus of 10 cents an hour for night shift workers.

During this time, the company, far from seeking the co-operation of its employees, used provocative action to the workers on two occasions.

They called in the City of Montreal police to aid them in crossing the picket lines, to have their finished products shipped before the strike began.

Some union members of the picket lines were arrested including Mr. Arthur Landry, vice president of the telephone workers union.

Mr. Payne, vice president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. declared that the union intends denouncing the administrators of the Montreal branch of the company to the owners of the enterprise whose head office is located in London, England.

Mr. Payne said that the local management, by their stubbornness are causing serious loss of time and money to the company who should be notified of the state of affairs existing in their Montreal establishment.

Paris Glove Obligated To Pay Illegally Discharged Worker

The Paris Glove Company of Montreal has been ordered to pay one of its employees who was discharged from her job without cause, the sum of \$74.54 plus vacation and retroactive pay.

This order was handed down by an arbitration board of the Unemployment Insurance Commission when they agreed the worker was fired unjustly.

In addition, the Unemployment

Insurance Commission turned over the sum of \$85.00 to Mrs. Brigitte Charland and revoked the decision of a U.I.C. clerk who had ruled that Mrs. Charland was not entitled to any be-

nefits as her employer had accused her of wrong conduct.

The facts of the case revealed that in September of last year Mrs. Charland took part in a strike of employees of the Paris Glove Company in Montreal and walked in the picket line and identified employees who crossed the line.

After the strike was settled Mrs. Charland returned to her job with the company but was fired by the management of the company for "dishonest and bad conduct", the complaint being signed by a company representative.

In addition to the firing the employer refused to pay her vacation pay of 4 per cent as well as retroactivity of 5 per cent as provided for in the newly signed collective labor agreement.

All this took place on November 7 and the company returned the dismissed employee her unemployment insurance book and notified the U.I.C. that she had been let out for "bad conduct".

But the action of the company backfired when a hearing was held on December 23 when the arbitration tribunal of the U.I.C. rendered their decision in favor of the wronged employee.

Union Brief Urges Health-Insurance Plan

Both the C.C.C.L. and the Quebec Federation of Labor in a joint brief to Provincial authorities have urged the adoption of a health insurance plan modeled on Federal-Provincial laws covering old age pensions.

The 48-page document compared medical statistics of other countries to those of Canada and to Quebec in particular.

It concluded that medical fees paid out annually by Quebec citizens justify an over-all health program.

Social groups, generally speaking, are becoming more and more aware of a problem to which they seek a more just solution than that provided by the present system.

Both unions represent 300,000 members in the Province of Quebec.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Monthly Meeting

Last Monday night the regular monthly membership meeting of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. was held in the union hall and was overcrowded. Union business occupied a full agenda and resolutions were moved, voted upon and adopted.

Lack of enough time had some other items of business tabled until the next meeting.

Overflow Of 'Brass'

The London, England, "Sunday Graphic" last week bemoaned the growth of bureaucracy and claimed that the British Navy lists 144 Admirals and only 85 warships in service, the Navy's civilian staff totals 173,000 or 52,000 more than the uniformed strength, the Army lists 132 Generals or "10 to each guided missile," while the Royal Air Force has 100 Air Marshals and only 300 jet V-class bombers.

British Colonial Office expenditures have doubled in the past 10 years while the Empire it administers has dwindled.

Quite a parade of excess "brass"!

Grievances Adjusted

The Grievance Committee of the union met with management

last week and had some of the grievances regulated. A few remain to be adjusted and these were tabled for the present and will be brought up at the next scheduled grievance meeting with the company.

Re-Hiring

Since the recall to work for members who were laid off recently over 100 employees are back on their jobs.

Other recalls are expected to be made as the need arises for workers in the several departments of the marine division. Make sure both union and company have your present address on record.

Broom Ball League

Broom Ball games are gaining in popularity judging from the ever increasing numbers of spectators attending the games.

Last week's games resulted in the "Whiz Kids" from the office staff being trounced by a 3-0 score when they met the "Rock and Rollers" from the Boiler Shop.

The standing of the Commercial Broom Ball League has reached this column and we here publish it:

| | Won | Lost |
|---|-----|------|
| Hardrocks (marine) | 2 | 1 |
| Rock and Rollers (Boiler Shop) | 2 | 1 |
| Whiz Kids (office staff) | 2 | 1 |
| Bashers (Sheet Metal) | 0 | 3 |

Income Tax Receipts

The union office is now working on the income tax receipts for union members and expect to have them ready for distribution in about two weeks.

The greater number of union members have secured their copy of the labor contract in handy booklet form and any member who has failed to receive his copy is asked to contact his departmental steward or call in person at the union office.

Every member in good standing is entitled to a free copy. Get yours now.

King Solomon's Mines Unionized

Copper mines operated in Biblical time by King Solomon now bear the union label, the American office of Histadrut (Israeli General Federation of Labor) announced in New York last week.

The mines are at Timna, north of the Red Sea port of Eilat. They have been brought back to life by modern mining techniques.

Now a comprehensive labor agreement covering wages, working conditions and fringe benefits for employees has been worked out between Histadrut and the Israeli Mines and Quarry Company.

Workers Finance Own Fund

A new type of "unemployment pay" plan has been approved by officials of a union in Toledo, Ohio. It calls for creation of a million dollar fund through payment of \$1.50 a month by each union member over a five-year period.

The fund would provide benefits of \$50.00 weekly to any member losing his income because of unemployment, illness or strike action.